

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 357

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	2 108 395 099	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	657 543 796	0
<i>dont titre 2</i>	361 164 725	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	689 050 138	0
<i>dont titre 2</i>	591 409 953	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	427 000 000	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	1 000 000	0
TOTAUX	3 882 989 033	0
SOLDE	3 882 989 033	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	2 100 708 055	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	654 616 346	0
<i>dont titre 2</i>	<i>361 164 725</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	674 999 660	0
<i>dont titre 2</i>	<i>591 409 953</i>	<i>0</i>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	427 000 000	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	1 000 000	0
TOTAUX	3 858 324 061	0
SOLDE	3 858 324 061	

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la suite du rejet des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » en première lecture au Sénat, cet amendement vise à en rétablir les crédits tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée Nationale.

Cet amendement tire par ailleurs les conséquences de l'amendement II-2074 de première lecture à l'Assemblée nationale et majore en conséquence les crédits du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de 5 M€.